

Frais de scolarité pour les programmes menant à un grade, 2017-2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mercredi 6 septembre 2017

Les droits de scolarité associés aux programmes postsecondaires menant à un grade ont, dans l'ensemble, augmenté en 2017-2018. Toutefois, les coûts réels que les étudiants doivent payer varient en fonction de leur programme d'études, ainsi que des subventions et de l'aide financière qu'ils peuvent recevoir.

Les droits de scolarité des programmes de premier cycle des étudiants canadiens à temps plein s'élevaient en moyenne à 6 571 \$ en 2017-2018, ce qui représente une croissance de 3,1 % comparativement à l'année universitaire précédente. Le coût moyen des programmes de deuxième et de troisième cycles s'élevait à 6 907 \$, en hausse de 1,8 % par rapport à 2016-2017.

Bien que les établissements postsecondaires reçoivent la majeure partie de leurs revenus d'un financement du gouvernement, selon l'Enquête sur l'information financière des universités et collèges et l'Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle, les droits de scolarité représentent une source croissante de revenus pour les universités et les collèges conférant des grades.

Dans l'ensemble du Canada, les droits de scolarité moyens des programmes de premier cycle ont connu une hausse en 2017-2018; ces hausses allaient de 0,1 % en Alberta à 5,5 % en Nouvelle-Écosse.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens des cycles supérieurs étaient inchangés en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador, et ont connu une croissance dans les autres provinces; ces hausses allaient de 0,8 % en Colombie-Britannique à 2,8 % en Nouvelle-Écosse.

Les droits de scolarité déclarés dans le cadre de l'enquête Frais de scolarité et de subsistance tiennent compte des divers programmes menant à un grade offerts par les établissements et de la part d'étudiants inscrits à ces programmes. Les données de cette enquête ne sont pas nécessairement un indicateur direct des frais que les étudiants devront payer, puisqu'il existe divers soutiens financiers non remboursables et que ceux-ci peuvent varier entre les établissements et les provinces. Par exemple, les bourses d'études et d'entretien, les subventions gouvernementales et les crédits d'impôt peuvent réduire le montant réel que les étudiants doivent payer. Selon l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2010, près des deux tiers des étudiants ayant obtenu un grade universitaire ont reçu un tel soutien financier non remboursable.

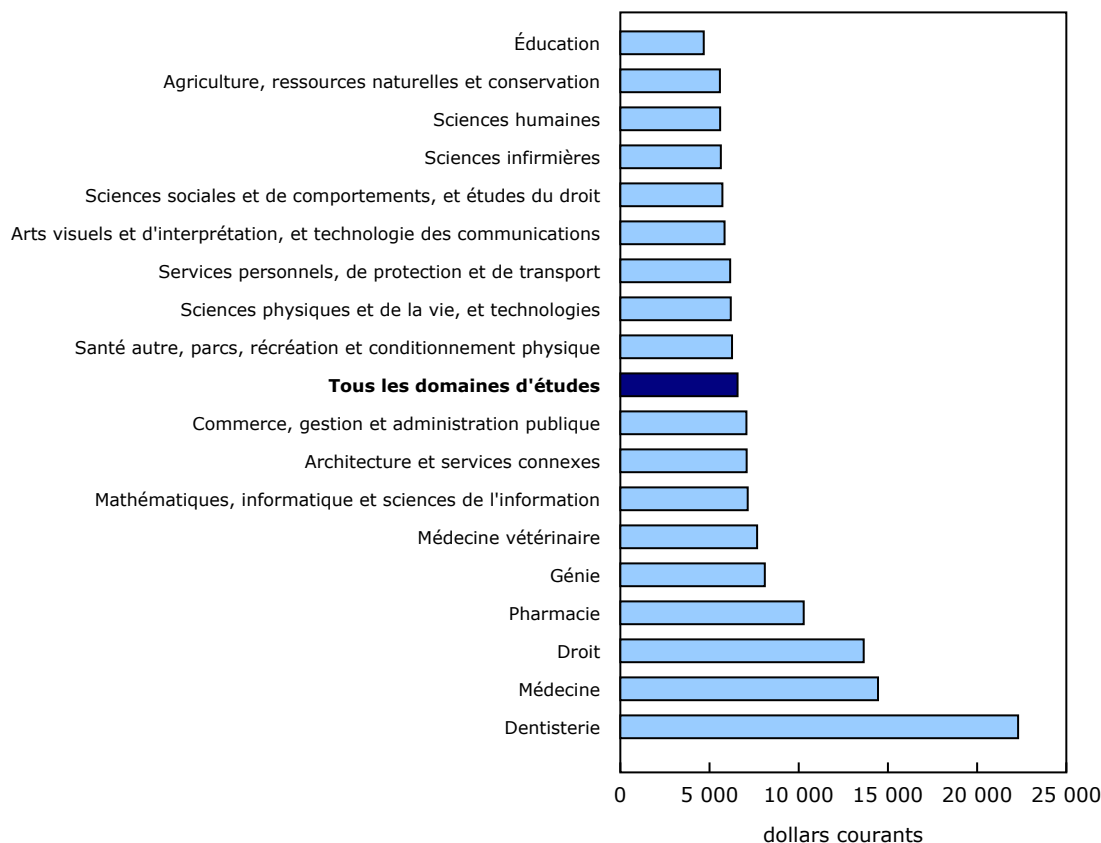
Les droits de scolarité moyens les plus élevés au premier cycle sont ceux des programmes de dentisterie, de médecine, de droit et de pharmacie

En 2017-2018, les droits de scolarité moyens les plus élevés pour les étudiants canadiens de premier cycle étaient ceux des programmes de dentisterie (22 297 \$), suivis des programmes de médecine (14 444 \$), de droit (13 642 \$) et de pharmacie (10 279 \$). Un peu plus de 3 % des étudiants canadiens de premier cycle étaient inscrits à l'un de ces quatre programmes.



Graphique 1

Moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle, selon les domaines d'études, 2017-2018



Source(s) : Tableaux CANSIM 477-0021 et 477-0077.

Par ailleurs, près de 60 % des étudiants canadiens de premier cycle étaient inscrits à l'un des quatre domaines d'études suivants : sciences sociales et de comportements, et études du droit pour les non-juristes; commerce, gestion et administration publique; sciences physiques et de la vie, et technologies; et sciences humaines. Les droits de scolarité de ces domaines d'études varient d'une province à l'autre. À l'échelle du Canada, et dans la plupart des provinces, les droits de scolarité des sciences humaines étaient moins élevés que les droits des trois autres domaines d'études ou semblables à ceux-ci.

Pour les sciences sociales et de comportements, et études du droit pour les non-juristes, les droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein étaient de 5 721 \$ et allaient de 2 550 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador à 6 860 \$ en Nouvelle-Écosse. Les droits de scolarité des étudiants de premier cycle en commerce, gestion et administration publique étaient les plus faibles au Québec (2 731 \$) et les plus élevés en Ontario (10 024 \$). Dans quatre provinces, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Saskatchewan, les droits de scolarité des programmes de premier cycle en sciences physiques et de la vie, et technologies, étaient supérieurs à la moyenne canadienne, qui était de 6 191 \$.

Les programmes de maîtrise en administration des affaires demeurent les plus coûteux

Aux cycles supérieurs, les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) pour cadres et réguliers demeurent les plus coûteux. La moyenne des droits de scolarité d'un MBA pour cadres était de 51 891 \$ en 2017-2018, tandis que celle d'un MBA régulier était de 29 293 \$. À l'échelle du Canada, ces moyennes représentent la diversité et l'écart important entre les droits de scolarité des provinces offrant des programmes de MBA. Les droits de scolarité moyens des neuf provinces offrant les programmes de MBA réguliers variaient d'une province à l'autre. Par exemple, ils étaient de 2 378 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador, de 11 760 \$ en Alberta, de 26 623 \$ en Colombie-Britannique et de 41 924 \$ en Ontario.

Les programmes de dentisterie de deuxième et de troisième cycles se situaient au troisième rang des droits de scolarité les plus élevés, soit 12 652 \$ à l'échelle du Canada, suivi de 11 220 \$ pour le commerce, la gestion et l'administration publique.

Les frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens continuent à augmenter

Les frais supplémentaires obligatoires varient d'un établissement à l'autre et peuvent changer au fil du temps. Ces frais s'appliquent à tous les étudiants canadiens, indépendamment de leur domaine d'études. Ils comprennent généralement les frais pour les activités sportives, les services de santé offerts aux étudiants et les associations étudiantes.

À l'échelle nationale, les frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens du premier cycle étaient de 880 \$ en moyenne en 2017-2018, soit une hausse de 3,8 % comparativement à l'année précédente. Pour les étudiants des cycles supérieurs, les frais supplémentaires obligatoires moyens ont augmenté de 4,2 % pour atteindre 838 \$.

Droits de scolarité des étudiants internationaux

Dans l'ensemble du Canada, les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux de premier cycle ont connu une hausse de 6,3 % pour atteindre 25 180 \$ en 2017-2018. Les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle ont connu une hausse de 5,4 % pour atteindre 16 252 \$.

Deux tiers des étudiants internationaux étaient inscrits à un programme de premier cycle en 2017-2018. Près d'un tiers de ces étudiants étaient inscrits à un programme du domaine d'études du commerce, de la gestion et de l'administration publique, dont les droits de scolarité (24 683 \$) étaient inférieurs à la moyenne. Par ailleurs, 14 % des étudiants internationaux du premier cycle étaient inscrits à temps plein à un programme de génie, dont les droits de scolarité étaient de 28 625 \$, soit plus que la moyenne.

Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent communiqué ont été recueillies dans le cadre de l'enquête annuelle Frais de scolarité et de subsistance. L'enquête couvre l'ensemble des établissements publics conférant des grades (universités et collèges) au Canada; c'est-à-dire, les établissements qui offrent des programmes menant à l'obtention d'un grade tel que défini par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : baccalauréats, baccalauréats en études appliquées, maîtrises en études appliquées, maîtrises et doctorats. Ces grades sont le plus souvent offerts par des universités, mais peuvent aussi être offerts par des collèges. Les étudiants canadiens, y compris les citoyens canadiens et les résidents permanents, sont déclarés séparément des étudiants internationaux.

Cette enquête a été menée d'avril à juin 2017, et elle portait sur l'année universitaire 2017-2018. Les données pour 2017-2018 sont provisoires. Tout changement requis sera fait pour la diffusion des données de 2018-2019, lorsque celles de 2017-2018 deviendront définitives.

Bien que les hausses des droits de scolarité soient en général assujetties aux politiques provinciales, certains programmes peuvent être exclus de ces politiques, ce qui peut se traduire par des augmentations supérieures aux limites provinciales. Les moyennes des droits de scolarité peuvent varier d'une année à l'autre à la suite de changements apportés à la structure des programmes et à leurs droits de scolarité.

Les moyennes nationales et provinciales des droits de scolarité sont pondérées à l'aide des données sur les effectifs de 2014. Lorsque le nombre d'étudiants inscrits dans un programme donné n'est pas connu, ce programme est exclu du calcul des moyennes. Les mêmes effectifs sont utilisés pour la pondération des deux années universitaires (2016-2017 et 2017-2018), permettant ainsi de ne considérer que les changements observés dans les droits de scolarité.

Les programmes de maîtrise en administration des affaires ont été exclus du calcul des moyennes pondérées nationales et provinciales de façon à éliminer les répercussions des coûts élevés de ces programmes sur la moyenne globale des droits de scolarité. Les programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire offerts par les hôpitaux universitaires et les établissements similaires pouvant mener à une attestation dans un domaine spécialisé sont également exclus.

Toute comparaison historique à long terme doit être effectuée avec prudence étant donné que la répartition des effectifs dans les différents programmes d'études peut varier d'une période à l'autre.

Les données sur les effectifs sont tirées de l'enquête du Système d'information sur les étudiants postsecondaires de 2014-2015.

Les données du présent communiqué ne tiennent compte ni de l'aide financière ni des crédits d'impôt accordés aux étudiants. Les droits de scolarité et les frais supplémentaires obligatoires ne représentent qu'une partie des dépenses totales qu'exige une formation universitaire.

Tableau 1**Augmentation en pourcentage de la moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein, selon la province et le niveau d'études, 2017-2018**

	Premier cycle	Deuxième et troisième cycles
	variation en % d'une année à l'autre	
Canada	3,1	1,8
Terre-Neuve-et-Labrador	2,3	0,0
Île-du-Prince-Édouard	3,0	2,7
Nouvelle-Écosse	5,5	2,8
Nouveau-Brunswick	2,7	1,9
Québec	2,6	2,6
Ontario	3,7	2,0
Manitoba	1,4	1,3
Saskatchewan	2,3	2,0
Alberta	0,1	0,0
Colombie-Britannique	2,0	0,8

Source(s) : Tableau CANSIM [477-0077](#).**Tableau 2****Moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle, selon les domaines d'études**

	2016-2017	2017-2018	2016-2017 à 2017-2018
	dollars courants		variation en %
Tous les domaines d'études	6 375	6 571	3,1
Éducation	4 571	4 676	2,3
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 680	5 842	2,9
Sciences humaines	5 460	5 595	2,5
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	5 573	5 721	2,7
Droit	13 115	13 642	4,0
Commerce, gestion et administration publique	6 810	7 068	3,8
Sciences physique et de la vie, et technologies	6 022	6 191	2,8
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	6 911	7 140	3,3
Génie	7 827	8 099	3,5
Architecture et services connexes	6 810	7 081	4,0
Agriculture, ressources naturelles et conservation	5 438	5 582	2,6
Dentisterie	21 464	22 297	3,9
Médecine	13 911	14 444	3,8
Sciences infirmières	5 507	5 634	2,3
Pharmacie	9 962	10 279	3,2
Médecine vétérinaire	7 450	7 667	2,9
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	6 085	6 261	2,9
Services personnels, de protection et de transport	5 989	6 157	2,8

Source(s) : Tableaux CANSIM [477-0021](#) et [477-0077](#).

Tableau 3
Moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle, selon la province et les domaines d'études sélectionnés, 2017-2018

	Sciences humaines	Sciences sociales et de comportements, et études du droit	Commerce, gestion et administration publique	Sciences physiques et de la vie, et technologies
	dollars courants			
Canada	5 595	5 721	7 068	6 191
Terre-Neuve-et-Labrador	2 550	2 550	2 805	2 550
Île-du-Prince-Édouard	6 030	6 030	6 030	6 030
Nouvelle-Écosse	6 742	6 860	7 281	7 449
Nouveau-Brunswick	6 905	6 828	6 804	7 128
Québec	3 772	2 968	2 731	3 128
Ontario	6 606	6 645	10 024	7 331
Manitoba	3 585	3 599	4 177	3 864
Saskatchewan	6 184	6 129	7 175	6 334
Alberta	5 050	5 290	5 868	5 320
Colombie-Britannique	4 933	5 151	5 298	5 099

Source(s) : Tableau CANSIM 477-0021.

Tableau 4
Moyenne pondérée des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein des deuxième et troisième cycles, selon les domaines d'études

	2016-2017	2017-2018	2016-2017 à 2017-2018
	dollars courants		variation en %
Tous les domaines d'études	6 784	6 907	1,8
Éducation	5 866	5 992	2,1
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 069	5 162	1,8
Sciences humaines	4 674	4 734	1,3
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	5 829	5 932	1,8
Droit	5 757	5 874	2,0
Commerce, gestion et administration publique	11 140	11 220	0,7
Maîtrise en administration des affaires pour cadres	50 830	51 891	2,1
Programme régulier de maîtrise en administration des affaires	28 532	29 293	2,7
Sciences physique et de la vie, et technologies	6 455	6 586	2,0
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	7 727	7 906	2,3
Génie	7 077	7 226	2,1
Architecture et services connexes	6 117	6 270	2,5
Agriculture, ressources naturelles et conservation	5 429	5 542	2,1
Dentisterie	12 239	12 652	3,4
Médecine
Sciences infirmières	7 622	7 709	1,1
Pharmacie	5 922	4 022	-32,1
Médecine vétérinaire	3 687	3 790	2,8
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	8 040	8 283	3,0
Services personnels, de protection et de transport	3 987	7 761	94,7

.. indisponible pour une période de référence précise

Source(s) : Tableaux CANSIM 477-0022 et 477-0077.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [477-0021](#) à [477-0024](#), [477-0077](#), [477-0078](#), [477-0121](#) et [477-0122](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3123](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).